

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 295

présenté par  
Mme Rabault

-----

### ARTICLE 61

#### **Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Le conseil municipal dispose »

les mots :

« Les conseils municipaux disposent ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« il est réputé »

les mots :

« ils sont réputés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.